

Lutte contre le charançon rouge des palmiers : Le marché central d'Ajaccio fermé lundi et mardi

Rédigé par Marilyne SANTI le Dimanche 19 Février 2017 à 21:50 | Modifié le Dimanche 19 Février 2017 - 23:11

Dimanche à la fin du marché Place Foch, un périmètre de sécurité entraînant la fermeture temporaire du marché central les 20 et 21 février a été mis en place par la Ville. Les palmiers du secteur de la Place Foch recevront un traitement contre le charançon rouge qui sera dispensé pendant 48 heures

image: <http://www.corsenetinfos.corsica/photo/art/grande/11214202-18641094.jpg?v=1487537438>
image: <http://www.corsenetinfos.corsica/photo/art/default/11214202-18641094.jpg?v=1487537439>



Depuis deux ans, la Ville d'Ajaccio a engagé une lutte contre le charançon rouge afin de sauvegarder les palmiers Phoenix atteints et pour prévenir la propagation. Sans traitement par endothérapie, 60 % de l'espèce aurait disparu sur le territoire ajaccien. La lutte contre ce parasite continu par un traitement avec un insecticide puissant le Confidor qui combat les invasions de divers insectes, notamment sur les cultures ornementales comme les palmiers. La pulvérisation de ce produit rend son action plus rapide et plus efficace, car elle se fait directement au cœur du palmier à raison d'un traitement tous les 20 jours. Le Confidor est un traitement qui agit par contact et ingestion en pénétrant rapidement dans la plante. Il ne tue pas les charançons mais est très efficace contre sa larve lorsque celle-ci commence à se nourrir des jeunes pousses au cœur du palmier. La femelle pond jusqu'à 300 œufs par jour. En curatif il existe deux techniques utilisables qui sont l'abattage et la destruction totale du palmier ou l'assainissement c'est-à-dire la destruction de la partie infesté du palmier suivi du traitement par pulvérisation d'un produit insecticide. La lutte contre le charançon rouge est régie par l'arrêté ministériel du 21 juillet 2010 et donne obligation à tous les propriétaires de palmiers infestés d'en faire la déclaration à la mairie de sa commune de

résidence. Il est aussi obligatoire de traiter préventivement les palmiers dans un rayon de 100m autour des arbres infestés, et d'établir une surveillance mensuelle autour des foyers dans un rayon de 200 mètres.

Une démarche contraignante, mais obligatoire pour essayer de préserver les palmiers , arbres emblématiques de la ville.

Source :
<http://www.corsenetinfos.corsica>

En savoir plus sur http://www.corsenetinfos.corsica/Lutte-contre-le-charancon-rouge-des-palmiers-Le-marche-central-d-Ajaccio-ferme-lundi-et-mardi_a25941.html?print=1#aRVP1sduQgeoKFpl.99